

COVID-19

ALERTE CORONAVIRUS COMMENT SE LAVER LES MAINS ?



30
secondes

Se laver les mains à l'eau et au savon pendant 30 secondes est la mesure d'hygiène la plus efficace pour prévenir la transmission de tous les virus.



Frottez-vous les mains,
paume contre paume



Lavez le dos des mains



Lavez entre les doigts



Frottez le dessus des doigts



Lavez les pouces



Lavez aussi le bout des doigts
et les ongles



Séchez-vous les mains avec une
serviette propre ou à l'air libre

Si vous n'avez pas d'eau et de savon, faites la même chose avec du gel hydro alcoolique.



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)
(INFORMATION IN FRENCH)



0 800 130 000
(toll-free)

herault.fr

SUIVEZ-NOUS SUR   



INFORMATION
DÉPARTEMENT
COVID 19

PROTÉGEZ-VOUS, RESTEZ CHEZ-VOUS LE DÉPARTEMENT TIENT À VOUS



« La période inédite que traverse notre planète, notre pays, bouleverse nos habitudes et oblige chacun d'entre nous à faire preuve d'une grande responsabilité. C'est pourquoi j'appelle chacune et chacun à observer scrupuleusement les règles de sécurité édictées. Dans cette période de confinement, les services départementaux sont pleinement mobilisés à vos côtés pour assurer un service public continu, plus particulièrement à destination des plus vulnérables. »

Kléber MESQUIDA
Président du Département de l'Hérault



2200
agents du
Département restent
mobilisés au plus
proche de vous

LE DÉPARTEMENT À VOTRE ÉCOUTE

04 67 67 67 67

7j/7 - 24h/24

SOLIDARITÉS

Personnes âgées
Personnes handicapées
Aides sociales à l'enfance
Protection Maternelle Infantile
Revenu Solidarité Active

ENVIRONNEMENT - LITTORAL

AGRICULTURE - VITICULTURE
CONCHYLICULTURE - PÊCHE

ROUTES DÉPARTEMENTALES
PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL

COLLÈGES

SPORT CULTURE LOISIRS
TOURISME

AIDES AUX COMMUNES
AIDES AUX ASSOCIATIONS

CONTRE LES VIOLENCES FAMILIALES

Être écoutée, être logée en urgence, ne plus avoir peur pour ses enfants, avoir un soutien juridique, retrouver une autonomie financière, se sentir épaulée et accompagnée.

Plateforme d'écoute pour l'Hérault : **04 67 58 07 03**
Lundi de 9h à 13h, du mardi au vendredi, de 12h à 17h, appel anonyme

Intervenants Sociaux en Commissariat et Gendarmerie (ISCG)

- > **06 83 78 34 29**
- > **06 74 94 49 73**
- > **06 21 32 01 81**

Des associations pour vous accompagner

- > **04 67 72 00 24** - herault.cidff.info - CIDFF Hérault
- > **04 67 60 84 80** - viavoltaire.fr - VIA VOLTAIRE
- > **04 67 60 61 78** - adlav2000.org - France VICTIME

3919 Pour toute **urgence** (numéro d'écoute national)

115 Urgence hébergement **114** SMS gratuit si vous ne pouvez pas parler (danger, handicap)



COVID 19 - Violences conjugales Un dispositif d'alerte mis en place dans toutes les pharmacies

En allant chercher des médicaments, si la victime est seule, **elle peut prévenir le pharmacien qui alertera tout de suite les forces de l'ordre**. Si jamais le conjoint violent est présent dans l'officine, **la victime peut utiliser un code devant le pharmacien**, comme «masque 19». Là aussi, le pharmacien préviendra immédiatement les forces de l'ordre.



FEMMES ENCEINTES ET ENFANTS

Les médecins, les puéricultrices, les infirmières et les sage-femmes du Département assurent le suivi des **femmes enceintes** et des **nourrissons** sur rendez-vous, plus particulièrement sur les questions sanitaires. Elles peuvent aussi recevoir des jeunes femmes pour une contraception d'urgence ou une question de santé sexuelle. Un soutien à la parentalité et des conseils peuvent être apportés aux parents dans cette période de confinement.

**MAISONS DES SOLIDARITÉS (MDA)
Hotline avec les professionnels de santé**

Tous les jours, de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30

- > **04 67 67 51 51** - MDS Montpellier
- > **04 67 67 84 09** - MDS Béziers
- > **04 67 67 43 86** - MDS Cœur d'Hérault Pic Saint Loup
- > **04 67 67 55 31** - MDS Petite Camargue
- > **04 67 67 51 83** - MDS Etang de Thau
- > **04 67 67 35 34** - MDS Haut Languedoc Ouest Hérault

119
Allô Enfance en Danger !

PERSONNES AGÉES ET EN SITUATION DE HANDICAP

MAISON DÉPARTEMENTALE DE L'AUTONOMIE (MDA)

Tous les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30. Tous les jeudis, de 8h30 à 12h30.

- > **04 67 67 69 30** - Accueil central (Montpellier)
- > **04 67 67 40 00** - Service Départemental de l'Autonomie Est (Montpellier, Lunel)
- > **04 67 67 43 30** - Service Départemental de l'Autonomie Centre (Sète, Clermont l'Hérault)
- > **04 67 67 43 00** - Service Départemental de l'Autonomie Ouest (Béziers, Adge, Pézénas, Saint Pons de Thomières)

Les versements des prestations de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), de la compensation du handicap (PCH) sont assurés. La MDA traite tous dossiers de demande. Tous les autres droits de la MDPH ouverts jusqu'au 31 juillet sont prolongés de 6 mois.

solidaires-handicaps.fr

(mise en relation entre les personnes handicapées, leurs aidants, les professionnels et les dispositifs d'accompagnement et d'appui).

3977

Numéro d'urgence contre la maltraitance des personnes âgées et des adultes handicapés.



Nouvelles demandes :

Les nouvelles demandes d'aide continuent à être traitées normalement. Les dossiers sont à renvoyer prioritairement par courrier pour éviter tout déplacement. Les dossiers déposés dans les boîtes aux lettres de Montpellier, Béziers et Sète seront traités.

> **Maison Départementale de l'Autonomie (MDA)**
59, Avenue de Fès Bât. B - BP 7353
34086 MONTPELLIER cédex 4

> **Service Départementale de l'Autonomie Secteur Centre**
427, boulevard de Verdun
34 200 Sète

> **Service Départementale de l'Autonomie Secteur Ouest**
Maison des Solidarités Éliane Bauduin
2, Avenue Albert 1^{er} - BPO
34501 Béziers Cedex



18/112 Sapeurs-Pompiers de l'Hérault
Secours d'urgence - Incendies - Accidents



ALLOCATAIRES DU RSA

Des mesures exceptionnelles pour les allocataires du RSA

- Une **ouverture des droits** pour une durée de 3 mois est mise en place pour toute nouvelle demande nécessitant un avis d'opportunité du Département avant le paiement par la CAF (travailleurs indépendants, ressortissants européens). La révision du dossier sera effectuée à l'échéance des trois mois.
- Une **reconduction automatique** par la CAF est instaurée pour toute demande de renouvellement de droits.
- Ce nouveau dispositif est assuré en étroite collaboration avec la CAF, la MSA et la paierie départementale.

04 67 67 69 99

Tous les lundis, mercredis, jeudis et vendredis après-midi, de 13h30 à 16h30.